



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 21 mars 2022 – N° 41/H030

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE



Réunion du 8 février 2022

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE
L'ASSEMBLEE PLENIERE

- 8 février 2022 -

Président : Patrice DURAN, Président du Cnis

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I.	INTRODUCTION	5
II.	L'ECONOMIE VERTE ET LA TRANSITION ECOLOGIQUE	7
1.	Réflexions économiques pour aborder la transition écologique, ses conséquences, ses différents champs d'applications sectorielles et thématiques (l'exemple des transports) ..	7
2.	La France dans les négociations climatiques internationales : principaux enjeux pour les politiques publiques et besoins de données statistiques associés.....	8
3.	Les avancées de la statistique publique et les défis, introduction au débat	10
4.	Echanges avec la salle	12
III.	BILAN 2021 DU SSP	14
IV.	PRESENTATION ET VOTE DES ORIENTATIONS ET DES AVIS DES COMMISSIONS	17
1.	Orientations 2022.....	18
2.	Avis des commissions.....	21
	CLÔTURE	24

Liste des participants

AMIEL	Marie-Hélène	Contrôle général économique et financier (CGEFI)
AUDENIS	Cédric	France Stratégie
BAYET	Alain	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction de la diffusion et l'action régionale (DDAR)
BEDAR	Inès	Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)
BENKIRANE	Aïda	Confédération générale du travail (CGT)
BERTHOLON	Raphaëlle	Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres (CFE-CGC)
BESSONE	Anne-Juliette	Ministère du Travail - Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)
BISCHOFF	Pierre	Commission européenne
BOZIO	Antoine	Institut des politiques publiques
BRIERE	Luc	Ministère de l'Intérieur - Direction générale des collectivités locales - Département des études et statistiques locales
CABRILLAC	Bruno	Banque de France (BdF)
CARON	Nathalie	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)
CHEVALIER	Pascal	Ministère de la Justice - Sous-direction de la statistique et des études
CHOGNOT	Christine	Union nationale interfédérale des œuvres et des organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS)
CHOUGUIAT	Alain	Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB)
CIENIEWSKI	Stéphane	Ministère de l'Economie, des finances et de la relance - Direction générale du trésor (DGT)
COLIN	Christel	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
D'ALESSANDRO	Cristina	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
DAHMANI	Stéphane	Mouvement des entreprises de France (MEDEF)
DE PERETTI	Gaël	Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)
DEAUVIEAU	Jérôme	Ecole normale supérieure (ENS)
DOUTEAU	Georges	Union nationale des associations familiales (UNAF)
DUBOIS	Marie-Michèle	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
DURAN	Patrice	Ecole normale supérieure
EGHBAL-TEHERANI	Sylvie	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
GARCIA	Martial	Confédération française démocratique du travail (CFDT)
GAYTE	Valérie	Conseil économique, social et environnemental (CESE)
GLACHANT	Matthieu	MINES ParisTech
GOLFIER	Cécile	Banque de France (BdF)
GONZALEZ-DEMICHEL	Christine	Ministère de l'Intérieur - Service statistique ministériel de la sécurité intérieure
GUILLAUMAT-TAILLIET	François	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
JANIN	Lionel	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction générale
LACAILLE	Yves	Union nationale des professions libérales (UNAPL)
LAGARDE	Sylvie	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
LÉGER	Jean-Luc	Assemblée des Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER)
LENGLART	Fabrice	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
MAUREL	Françoise	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
MONTUS	Arnaud	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
MOREAU	Sylvain	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
MOUSSAOUI	Abdallah	Force ouvrière (FO)
NGUYEN	Elise	Union nationale des professions libérales (UNAPL)
OLIER	Lucile	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
PASSERON	Vladimir	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
PLATEAU	Claire	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des études et des synthèses économiques (DESE)
POUZIN	Gilles	Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)
PROKOVAS	Nicolas	Confédération générale du travail (CGT)

PROST	Corinne	Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation – Service de la statistique et de la prospective (SSP)
REDOR	Patrick	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
ROBIN	Benoît	Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO)
ROSENWALD	Fabienne	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)
ROTH	Nicole	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
SCHUHL	Pierrette	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation - Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES)
SCIBERRAS	Jean-Christophe	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
SÉDILLOT	Béatrice	Ministère de la Transition écologique et solidaire - Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
SÉRIEYX	Yvon	Union nationale des associations familiales (UNAF)
SILBERMAN	Roxane	Centre Maurice Halbwachs, CNRS
TAGNANI	Stéphane	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
TAVERNIER	Jean-Luc	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction générale
TOMASINI	Magda	Institut national des études démographiques (INED)
VALLA	Hugo	Fédération bancaire française (FBF)
VESSILLIER	Delphine	Fédération française du bâtiment (FFB)
VICARD	Augustin	Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports - Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)

I. INTRODUCTION

Le Président, Patrice DURAN, ouvre l'assemblée plénière du Cnis en remerciant tous les participants pour leur présence. Il rappelle que si, en 2021, le Cnis a travaillé comme les années « normales », l'assemblée plénière précédente et les commissions se sont malgré tout déroulées en visioconférence. Il émet donc le souhait que la situation s'améliore. En préambule, il annonce avec tristesse le décès d'Anne-Marie Brocas, ancienne directrice de la Drees, qu'il avait recrutée en tant que professeur associé à l'ENS où elle dispensait d'excellents cours sur les politiques sociales.

D'une certaine façon, cette matinée s'inscrit dans la suite logique de l'assemblée plénière de l'année précédente et de la *Chronique* n° 27 qu'il a rédigée avec Cristina D'Alessandro sur le thème « *la statistique publique au cœur de la crise : les enseignements de la crise sanitaire* ». Cette crise a résumé et montré de manière exemplaire les caractéristiques des problèmes publics auxquels la société est aujourd'hui confrontée et qu'elle doit gérer. En y regardant de près, en effet, la nature même du problème public qu'est la transition écologique se révèle très similaire à celui de la pandémie au sens où on ne peut l'enfermer dans une seule dimension. La grammaire de l'action publique a changé. Désormais, aucune organisation, aucune institution n'est seule propriétaire d'un problème public. Les problèmes publics sont en effet « mal structurés » comme on dit, caractérisés par l'interaction d'un nombre important d'éléments dont les comportements sont très variables définissant ainsi un haut degré d'imprévisibilité et nécessitant en retour une solide connaissance des contextes d'action. Le propre des problèmes publics est du même coup leur *ambiguïté* et leur *indétermination* : comment sauver l'emploi et conduire les restructurations industrielles, aménager le territoire dans une logique de développement durable, gérer des risques sanitaires comme le Covid 19 qui mettent en cause la santé des personnes, des emplois, des filières de production économiques, des économies locales... Le passage d'une logique de production à une logique de problème a conduit à la prise de conscience de l'*interconnexion des phénomènes sociaux* et donc de la dimension collective de leur solution qui mettent à mal les routines institutionnelles et les procédures à travers lesquelles étaient réglés jusque-là les enjeux sectoriels et rendent inadéquates les classiques modalités de réduction de la complexité par la voie de la segmentation. La gestion publique est confrontée, en France comme ailleurs, à cette épineuse question qui résulte de la rencontre d'une définition nécessairement collective des sujets à traiter, et d'une mise en œuvre fragmentée aussi bien horizontalement que verticalement, entre agences publiques comme entre niveaux de gouvernement. C'est au fond tout un style et un système de gestion qu'il faut chambouler dès lors qu'il faut *avancer dans la voie de la déssegmentation des interventions publiques et de leur mise en cohérence*. La multiplicité des partenaires, le caractère souvent contingent des coalitions à mettre en place, des problèmes publics par nature évolutifs et aux frontières molles, autant de raisons qui militent en faveur de plus de flexibilité dans l'organisation et dans l'action administratives, mais aussi avant tout d'une capacité accrue d'information par la mobilisation tout particulièrement de l'outil statistique. Actuellement ce sont les *coûts d'intégration* qui constituent les points sensibles de l'organisation du travail. *Il est moins question de mettre en œuvre des compétences de manière mécanique, que de les articuler entre elles en fonction des problèmes à traiter qui sont de plus en plus transversaux aux nomenclatures officielles comme aux découpages des organigrammes.*

Il apparaît donc essentiel de sortir des logiques de silos, comme nous avons pu le voir lors de l'assemblée plénière de l'an passé à propos de l'action publique dans la gestion de la crise du Covid 19. Dans ces conditions, l'enjeu fondamental de l'action publique repose moins sur la maîtrise des organisations concernées par le même problème que sur la capacité à en déterminer une coordination pertinente et efficace. La santé n'est pas qu'un problème médical, de même que l'enseignement n'est pas que l'affaire de l'école. La plupart des problèmes publics sont aujourd'hui largement transversaux aux nomenclatures administratives et aux hiérarchies organisationnelles comme aux niveaux de gouvernement, nous l'avons dit. Le pilotage de l'action publiques est clairement affaire d'action collective. Et la question de la transition écologique en est une illustration exemplaire, comme le rapport du groupe de travail réalisé au sein du Cnis sur les indicateurs des objectifs de développement durable (ODD) a pu le montrer.

Pour faire un peu d'histoire, cette nouvelle grammaire de l'action publique a été d'abord ouverte par la question de l'aménagement du territoire qui ne pouvait se limiter à la seule fourniture d'infrastructures de transport pour se poursuivre par la gestion des problèmes écologiques et environnementaux dont la définition était encore plus large. A l'époque déjà, la logique d'aménagement du territoire amenait à prendre conscience que construire des autoroutes était une chose et qu'en déterminer leur fonction en était une autre. C'est aussi dans cette optique que le Ministère de l'équipement est passé de la politique du logement réduite à l'activité de construction à la politique dite de l'habitat qui incorporait les usages sociaux du

logement, sortant ainsi d'une simple logique de production et faisant de cette politique une politique publique nécessairement partenariale. Les administrations ne sont plus aujourd'hui de simples administrations de production ; elles gèrent des problèmes publics et doivent se poser la question des conséquences de ce qu'elles produisent et ainsi substituer à de simples logiques de réalisation des logiques de résultat par rapport aux problèmes publics préalablement identifiés.

Aussi, c'est bien dans cette logique que le Cnis a poursuivi sa propre réflexion en introduisant le thème de la transition écologique qui pose très naturellement cette question de la transversalité des problèmes publics. De ce point de vue, la statistique publique, au-delà des questions techniques et méthodologiques, représente un enjeu colossal du point de vue du pilotage de l'action publique. Le premier colloque organisé par le Cnis en 2022 sur les appariements a bien montré la dimension de coordination que sous-tendent ces appariements. La statistique publique constitue à l'évidence une ressource essentielle pour l'action publique tant pour la connaissance nécessaire de la réalité sociale qu'elle introduit que pour la coordination qui en découle et qu'elle justifie. Elle remplit ainsi une fonction d'apprentissage par ce qu'elle montre de l'interdépendance entre les acteurs publics. De ce point de vue d'ailleurs, le service de la statistique publique est une belle illustration de la coopération dont nous avons besoin dans la conduite des affaires publiques du fait d'une compétence transversale qui favorise une communauté de raisonnement et une coopération aisée tout particulièrement entre SSM relevant de ministères différents. Les enjeux de coordination sont donc ici bien compris. Ainsi, par exemple, on sait que l'appariement des statistiques du SSM Sécurité intérieure avec les statistiques de la Justice permet de documenter l'ensemble de la chaîne pénale quand les rapports de collaboration entre le Ministère de l'intérieur et le Ministère de la justice ne sont pas toujours les plus fréquents. Dans de nombreux domaines, que ce soit l'agriculture, l'école, etc., il existe un enjeu de coordination interministérielle, voire de coopération indispensable que les SSM peuvent grandement favoriser.

Cette logique d'intermédiation joue en permanence dans le triptyque connaissance/action/contrôle. L'an dernier, Fabrice Lengart, partant de l'exemple de la Drees a bien démontré que la statistique publique se trouve au cœur de l'action. Une prise de conscience s'est ainsi faite autour de l'idée que les services statistiques ministériels, dont le rôle avait longtemps été mal identifié, n'étaient pas simplement des lieux de recherche comme on avait tendance à le penser. Il est très vite apparu que la statistique publique offrait une connaissance indispensable de la réalité qui pouvait avoir une utilité opérationnelle. Non seulement une action pertinente suppose une intelligence du social, mais elle suppose en retour une capacité à évaluer ses propres effets sur le monde social. La maîtrise des problèmes publics repose sur une logique « conséquentialiste » : il ne s'agit plus de raisonner sur ce que l'on produit, mais sur l'effet des actions entreprises sur le problème public que l'on gère. Or sans une connaissance précise de la réalité, il sera difficile d'appréhender cet effet. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si jamais le Cnis n'avait été autant interrogé sur des thématiques statistiques diverses que durant cette crise, puisque celle-ci a mis en évidence l'importance de l'information qu'une statistique publique de qualité est en mesure de fournir. De plus, la réflexion statistique relève de l'action collective ; elle sous-tend la façon dont les acteurs vont intégrer les données de la statistique publique dans leur propre logique. Une connaissance commune de la réalité n'exige pas d'avoir les mêmes souhaits ni les mêmes stratégies, mais il est important dans la confrontation à un même problème public, partager la même connaissance de la réalité constitue de fait un facteur de régulation non négligeable.

La période actuelle démontre ainsi clairement l'importance des appariements et de l'accès aux données administratives, comme en témoignent le travail réalisé par l'Insee sur la pauvreté et les inégalités sociales ou le groupe de travail sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en agriculture. Il ne faut pas perdre de vue ces dimensions de fond, qui font le lien entre connaissance et action. Connaissance et action ne sont pas consécutives ; elles doivent se construire en même temps, ce qui pose là encore des enjeux de coordination essentiels.

Pour aborder cette question de la transition écologique, le Cnis a demandé à Matthieu Glachant, professeur d'économie à Mines ParisTech d'introduire les concepts utilisés en économie pour traiter de cette question. Il sera suivi par Stéphane Cieniewski, délégué aux enjeux climatiques et environnementaux à la DG-Trésor, qui évoquera le positionnement de la France par rapport au cadre réglementaire européen et international en vigueur, ainsi que les données utilisées dans ce domaine. Il reviendra ensuite à Béatrice Sédillot, cheffe du service des données et études statistiques (SDES) au ministère de la Transition écologique, d'introduire le débat sur les avancées et les défis pour la statistique publique. Après l'examen de ce thème, Jean-Luc Tavernier, directeur général de l'Insee, reviendra sur l'action menée par la statistique publique en 2021. Enfin, l'assemblée se terminera par la présentation par Françoise Maurel, secrétaire générale du Cnis, des orientations et des avis des commissions pour l'année 2022, présentation qui donnera lieu au vote des membres du bureau.

II. L'ÉCONOMIE VERTE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

1. Réflexions économiques pour aborder la transition écologique, ses conséquences, ses différents champs d'applications sectorielles et thématiques (l'exemple des transports)

Matthieu GLACHANT, Professeur d'économie à Mines ParisTech et directeur du CERNA (Centre d'économie industrielle), indique qu'il est économiste du climat et de l'environnement depuis trente ans et a travaillé sur de très nombreuses politiques publiques de la transition écologique. Il est également membre du Conseil national de l'économie circulaire, une instance qui ressemble un peu au Cnis dans sa finalité, et de la commission économique du développement durable.

Le développement durable est une notion qui vient d'une commission de l'ONU dirigée par Madame Brundtland, Première ministre norvégienne. Sa définition reste cependant assez vague : « *le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* ». Ce concept a ensuite été opérationnalisé autour de 17 objectifs du développement durable, eux-mêmes synthétisés autour de 3 piliers : faire du développement économique, équitable, social, qui vise à réduire les inégalités, et à éradiquer la pauvreté, en particulier dans les pays en voie de développement, et un monde plus vert. Le concept repose donc sur une logique de compromis, avec une croissance économique qui serait inclusive et verte. Au-delà des dimensions économiques et environnementales, ce concept renvoie donc aussi à des dimensions sociales.

L'économie verte a une définition précise pour les pouvoirs publics français. Elle repose sur une approche sectorielle qui consiste à identifier, dans l'économie, un certain nombre d'activités, en particulier des secteurs ou éco-activités (gestion de l'eau, déchets) ou des activités en cours de verdissement dites périphériques. Le périmètre de cette notion est restrictif. Selon les chiffres de l'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte pour 2021, l'économie verte représentait 2,1 % de l'emploi pour les éco-activités et 1,7 % pour les activités périphériques. C'est peu quand aujourd'hui, il s'agit de verdir l'ensemble de l'économie. Le périphérique a donc vocation à couvrir tout ce qui ne relève pas des éco-activités.

Enfin, le concept de transition écologique représente un excellent concept. Il permet en effet de bien positionner les enjeux du jour, puisqu'il implique de passer d'un ancien à un nouveau. L'ancien monde est constitué par le modèle économique installé avec la Révolution industrielle. Grâce à l'invention de machines qui consomment beaucoup d'énergies fossiles, de nombreux services ont pu être créés, dont le coût a baissé progressivement, augmentant leur usage. Un smartphone reste par exemple un service énergétique. Ce modèle se révèle extrêmement efficace. Il possède une vitesse d'innovation extrêmement rapide. Mais ces impacts environnementaux le rendent insoutenable. La transition écologique implique de rompre avec ce système. Cette transition doit être systémique car toute amélioration de la performance environnementale sur une machine crée du surplus économique. Si le modèle économique d'ensemble n'est pas modifié, ce surplus viendra alimenter de l'innovation dans d'autres machines et services énergétiques.

Quel est alors le coût économique de cette transition écologique ? La question peut être illustrée à partir de l'objectif de neutralité carbone à horizon 2050. L'Etat s'est organisé pour évaluer le coût des options technologiques, techniques et économiques permettant d'atteindre cette neutralité carbone à travers la commission Quinet II qui, au sein de France Stratégie, a défini la valeur tutélaire du carbone ou valeur de l'action pour le climat. Le principe de calcul de cette valeur est le suivant. Dans une première étape, il faut fixer un objectif, en l'occurrence la neutralité carbone et la trajectoire de réduction des émissions prévue pour atteindre cet objectif en 2050. Dans une deuxième étape, il convient de déterminer les options disponibles pour parvenir à cet objectif (éolien, rénovation énergétique, etc.), leur coût et leurs échéances temporelles, puis il faut classer ces options à une date donnée par coût croissant. La valeur tutélaire du carbone correspond à la valeur de l'action la plus coûteuse dans ce classement pour atteindre l'objectif cible à la date donnée.

Selon ce travail, pour s'inscrire dans la trajectoire de neutralité carbone à horizon 2050, il faudrait mettre en œuvre toutes les actions dont le coût est inférieur ou égal à 90 euros par tonne de carbone en 2020. De la même manière, pour arriver à une réduction de 40 % des émissions en 2030, il faudrait déployer toutes les actions dont le coût est inférieur ou égal à 250 euros. Enfin, pour la neutralité, il conviendrait d'engager toutes les actions dont le coût est inférieur à 775 euros par tonne de carbone. Ces chiffres ne sont toutefois pas directement interprétables par les non-spécialistes et surtout le grand public.

Pour appréhender ce qu'ils peuvent signifier plus concrètement, il est possible de prendre l'exemple du transport individuel, en supposant que les objectifs de cette trajectoire seront atteints uniquement avec une augmentation du prix de l'énergie et donc des carburants. Quelle serait l'augmentation nécessaire du prix de

l'essence pour parvenir à cet objectif ? Dans ce schéma, il faudrait une augmentation de 30 % du prix de l'essence en 2030 par rapport au prix 2020 et un doublement du prix en 2050. La facture s'avère très salée, mais elle ne constitue pas un cataclysme économique pour autant. Le message sur le coût des actions en faveur de la transition écologique est assez peu entendu, alors que le coût estimé par les économistes n'est pas si élevé que cela. Aujourd'hui, le prix de l'essence affiche une grande volatilité et pose la question de l'acceptabilité sociale, puisque même des fluctuations dans un contexte de stabilité du prix de l'essence sur longue période engendrent des problèmes de crispation.

Pour un économiste, la hauteur des objectifs en jeu fait que les actions à mettre en œuvre ne sont pas rentables pour les acteurs si elles ne sont pas accompagnées par des incitations consistant à récompenser la dépollution, punir la pollution ou la limiter par des normes réglementaires, etc. Les politiques publiques constituent donc le moteur de la transition écologique. Or dans le domaine de l'effet de serre ou de la biodiversité, il ne faut pas compter que sur la politique française ; toutes les politiques publiques à l'échelle de la planète doivent aller dans le même sens.

L'évaluation des politiques publiques constitue un sujet majeur. Les données permettent surtout de faire l'évaluation *ex post* des politiques publiques, puisqu'elles décrivent le passé. Le bonus-malus automobile lancé en 2008 par Nicolas Sarkozy lors du Grenelle était un système de taxation ou de subvention en fonction du niveau d'émissions de carbone par kilomètre des véhicules. Lancé en 2009, ce système semblait avoir très bien fonctionné à l'époque, entraînant un profond changement du marché automobile, avec une réorientation majeure vers les petits véhicules moins consommateurs. Ce succès a fait exploser le coût des bonus provoquant un déficit public de 500 millions d'euros au cours des premières années alors que le système avait été calibré pour respecter l'équilibre budgétaire. En 2014, Xavier d'Haultfoeuille et d'autres économistes ont cherché à mesurer l'impact de cette politique sur le carbone résultant de cette injection massive d'argent public dans le marché de l'automobile. En augmentant les ventes d'automobiles de 15 %, il apparaît que le dispositif a augmenté les émissions. L'Etat a dépensé 285 millions d'euros en 2008 et a augmenté les émissions de carbone de 1,2 % sur le périmètre considéré. Si le système avait été pérennisé, l'augmentation aurait été de près de 10 %.

L'évaluation *ex post* des politiques publiques permet d'identifier les actions qui n'ont pas fonctionné. Le décideur est intéressé avant tout par le futur qu'il cherche à transformer. Or cet outil se révèle beaucoup moins pertinent pour proposer des solutions. En outre, l'évaluation des politiques publiques dans la transition écologique reste très rare aujourd'hui. Outre le manque de disponibilité des données individuelles, l'exercice se heurte à la réticence des évalués qui possèdent ces données, surtout lorsqu'ils ont le sentiment que ces dispositifs n'ont pas très bien fonctionné.

2. La France dans les négociations climatiques internationales : principaux enjeux pour les politiques publiques et besoins de données statistiques associés

Stéphane CIENIEWSKI, Délégué aux enjeux climatiques et environnementaux à la DG-Trésor, confirme que l'évaluation des politiques publiques représente un vrai angle mort. Cependant, la démarche mise en œuvre pour le changement climatique au cours des dernières années se révèle assez innovante et pourrait sans doute être répliquée dans d'autres domaines.

L'Accord de Paris a été signé en 2015 par 196 pays, soit plus que les membres de l'ONU. Cet accord universel aborde tous les secteurs de l'économie et décline des objectifs particulièrement ambitieux, dont le plus connu vise à enrayer la hausse des températures mondiales sous deux degrés par rapport à la moyenne préindustrielle de 1850-1900, voire 1,5 degré (sachant que l'on atteint aujourd'hui 1,2 degré). Cet accord comprend également un objectif d'adaptation au changement climatique et un objectif, sans doute moins connu, d'alignement des flux financiers avec les objectifs de l'Accord de Paris, qui vise à intégrer le climat dans toutes les décisions d'investissement et d'allocation de capital. Cet objectif fondamental irrigue d'ailleurs un grand nombre de politiques conduites par le ministère, en lien avec la Commission européenne.

En contrepartie, l'Accord intègre un principe de non-ingérence, par lequel chacune des parties est libre de déterminer elle-même ses objectifs et ses plans d'action (« contributions déterminées nationalement » ou NDC en anglais), ainsi qu'un principe de responsabilités communes, mais différenciées, les pays industrialisés devant consentir un effort supplémentaire par rapport aux autres pour leur montrer la voie. Enfin, tous les cinq ans, ces contributions déterminées nationalement doivent être mises à jour et chaque mise à jour doit se traduire par un rehaussement de l'ambition par rapport au cycle précédent. Ainsi, même si chaque pays est libre de déterminer ses propres objectifs, il est censé les réviser à la hausse cycle après cycle.

En amont de la COP26 qui s'est tenue à Glasgow en novembre dernier, cette pression par les pairs s'est traduite par une multiplication de déclarations politiques de haut niveau, dont la plus connue est l'engagement à atteindre la neutralité en termes d'émission (Net Zero). Aujourd'hui, presque tous les pays se sont engagés à atteindre cette neutralité des émissions à horizon 2050 dans la plupart des cas, en 2060 pour la Chine ou en 2070 pour l'Inde. Par ailleurs, les initiatives sectorielles se sont multipliées, notamment le Global Methane Pledge qui, à l'initiative de l'Union européenne et des Etats-Unis, porte un engagement à réduire de 30 % entre 2020 et 2030 les émissions de méthane dont le pouvoir de réchauffement est 80 fois supérieur à celui du CO₂ sur une période de vingt ans. Un engagement a également été pris par exemple sur l'arrêt du financement du charbon à l'international.

Au niveau politique, cette prise de conscience s'est traduite incontestablement par une multiplication des engagements. Cependant, les plans d'action à cinq ou dix ans restent nettement moins ambitieux et marquent un infléchissement beaucoup moins marqué en termes de trajectoire. Les Etats-Unis ont défini un objectif de réduire de 50 à 52 % leurs émissions par rapport à 2005, mais cette baisse ne serait que de 43 % par rapport à 1990. Il en est de même pour le Japon qui prend pour année de référence l'année 2011, qui constitue son pic d'émission post-Fukushima. Par rapport à 1990, l'objectif apparaît beaucoup moins ambitieux. Surtout, les grandes économies émergentes ont pris des objectifs de réduction relative et non absolue de leurs émissions, lesquels devraient donc continuer d'augmenter. Ainsi, la hausse à venir des émissions de la Chine et de l'Inde sur les dix prochaines années compensera quasi totalement la baisse des émissions des pays occidentaux. Pour mémoire, la Chine représente aujourd'hui 27 % des émissions mondiales, soit autant que tout l'Occident réuni (Etats-Unis, Canada, Europe).

En prenant tous les plans d'action déclarés à la CCNUCC (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) l'an dernier, même dans la trajectoire la plus ambitieuse, l'infléchissement des émissions ne serait que de quelques pour cent en 2030 par rapport à 2020 alors que pour limiter à 1,5 degré la hausse des températures, il faudrait les réduire de 45 % dans les dix prochaines années. Dans ce contexte, les efforts que mettent en œuvre l'Union européenne et la France s'avèrent essentiels. Leurs objectifs ne sont pas forcément plus ambitieux que les autres, puisque la réduction de 55 % à horizon 2030 par rapport à 1990 constitue le strict minimum pour limiter à 2 degrés la hausse des températures. Cependant, ils visent à montrer qu'il est possible de réduire drastiquement les émissions. Il est donc très important de pouvoir tenir ces objectifs. Pour ce faire, ces objectifs ont été inscrits dans la loi, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle européenne. Dans le monde, très peu de pays ont fait de la neutralité carbone un objectif contraignant juridiquement comme l'a fait la France.

Une autre différence tient aux instruments de pilotage. La France est assez bien dotée en la matière, notamment avec la Stratégie nationale bas carbone qui fixe des budgets annuels déclinés par secteur et mis à jour tous les cinq ans ou la Programmation pluriannuelle de l'énergie qui, à la suite du rapport RTE, devrait intégrer les évolutions attendues du programme d'investissement nucléaire. Au niveau européen, le « Paquet fit-for-55 » porte deux idées importantes. En matière de financement, d'importants montants d'investissements publics ont déjà été mobilisés au niveau français avec le « Paquet France Relance » de 100 milliards d'euros sur deux ans, dont 30 milliards d'euros ont été fléchés sur des dépenses vertes, ce qui représente un effort sans précédent. Il en est de même à l'échelle européenne avec le « Paquet Next Generation EU » de 750 milliards d'euros sur trois ans, dont 30 % sont fléchés là encore sur la transition écologique.

Aujourd'hui, en France, 40 % des émissions relèvent directement d'instruments européens, notamment l'industrie lourde et la génération d'électricité à travers le système d'échanges de quotas d'émissions. Pour ces instruments, l'ambition a été revue à la hausse. Pour d'autres secteurs comme l'agriculture, le transport ou le bâtiment, chaque Etat est libre de définir ses propres instruments (taxes, subventions, normes) dès lors qu'il respecte des objectifs fixés Etat par Etat au niveau européen. Dans les deux cas, les objectifs ont été considérablement revus à la hausse. L'objectif était fixé à -40 % à horizon 2030 jusqu'à présent. Il vient d'être rehaussé à -55 %. Cette ambition générale sera déclinée dans tous les secteurs et marquera là encore une augmentation des objectifs.

Pour mettre en œuvre l'ensemble de ces objectifs, les enjeux de politique publique sont très forts, incluant des enjeux de financement public et d'acceptabilité sociale. La tarification carbone représente l'instrument préféré des économistes. Tous les rapports réalisés en France depuis dix ans préconisent un élargissement et un durcissement de la tarification carbone. Cependant, il n'a échappé à personne depuis l'épisode des gilets jaunes que le public n'est pas convaincu pour de mauvaises, mais aussi de bonnes raisons, le renchérissement des coûts de l'énergie posant des problèmes insolubles qui ne peuvent être traités simplement par une redistribution massive. A cela s'ajoutent aussi des enjeux de coordination internationale.

En effet, si l'Europe donne l'exemple en se fixant des objectifs plus ambitieux que le reste du monde, elle peut se retrouver confrontée à des délocalisations vers des zones moins disantes en termes de réglementation environnementale. Le FMI a chiffré ce phénomène de « fuite carbone » à 15 % en Europe au cours des dix dernières années, voire 30 % en France alors même que les réglementations étaient beaucoup moins contraignantes. C'est pour faire face à ce risque que certains pays européens dont la France portent le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières.

Même au sein du ministère de l'Economie et des Finances et de la Direction générale du Trésor, on ignore à quoi ressemble une économie verte. Des études de grandes organisations internationales comme l'OCDE ou l'AIE considèrent qu'il est tout à fait possible de concilier croissance, emploi, investissements publics et privés tout en accélérant la transition, mais elles s'appuient bien souvent sur des hypothèses héroïques. Il est possible de peindre un tableau totalement différent où l'investissement public dans les technologies de transition produira un effet d'éviction sur l'investissement privé dans d'autres secteurs, où l'accélération de la transition se traduira par une dépréciation de capital qui impacterait des industries entières comme l'automobile, les énergies fossiles, le secteur financier. De même il n'est pas certain que les réallocations d'emplois se traduiront par une baisse du chômage à moyen terme. Les différents modèles se contredisent. Sur le « Paquet fit-for-55 », les modélisations de l'Union européenne sont tantôt légèrement haussières, tantôt légèrement baissières. La seule certitude réside dans le fait que les montants en jeu sont colossaux. Les montants d'investissements publics et privés représentent ainsi 1 à 2 points de PIB dans le cas de la France. Les besoins en compétences sont également de premier ordre. Les métiers verdissants sont bien souvent contraints par des facteurs d'offre en matière de compétences. Sans action, les coûts macroéconomiques à long terme seront néanmoins très supérieurs.

La France possède près de dix ans d'avance sur le reste de l'Europe et vingt ans d'avance sur le reste du monde en matière de rapportage extra-financier, c'est-à-dire les obligations réglementaires imposées aux entreprises pour publier leur impact sur l'environnement. Lancés en 2001, les dispositifs ont été peu à peu renforcés et élargis à de nouveaux domaines comme la biodiversité l'année dernière. Les institutions financières sont elles aussi tenues de rendre publics les facteurs qui déterminent leurs stratégies d'investissements et la manière dont ces stratégies contribuent ou non aux objectifs de l'Accord de Paris. Si ces règles ne fixent pas aux entreprises des objectifs de décarbonation, elles les obligent quand même à rendre public leur impact.

Avec le recul, cette démarche introduit certains comportements vertueux, mais elle reste loin du compte pour aligner l'économie avec les objectifs de l'Accord de Paris, faute de standard et de rating climatique agréé. De nombreuses sociétés de conseil proposent des notations climatiques. Or ces notations sont très peu corrélées entre elles et avec l'impact climatique réel des entreprises. *In fine*, les soupçons de *green washing* ou d'écoblanchiment des investisseurs et des épargnants qui n'ont jamais été soucieux de bien faire restent, dans une certaine mesure, bien fondés. La stratégie finance durable de l'Union européenne vise donc à industrialiser la donnée extra-financière avec un format de directive unique et une taxonomie, une nomenclature climat des activités économiques, qui permettra aux acteurs financiers et aux entreprises d'avoir des outils fiables, vérifiés par des vérifications externes, et objectifs. C'est l'objectif que se donnent les pouvoirs publics pour que les acteurs privés puissent pleinement participer à l'alignement des flux financiers avec la transition bas carbone, l'un des trois objectifs de l'Accord de Paris.

3. Les avancées de la statistique publique et les défis, introduction au débat

Béatrice SÉDILLOT, Cheffe du Service des données et études statistiques, au ministère de la Transition écologique, note que les interventions précédentes ont montré à la fois l'importance croissante de la notion de transition écologique dans le débat social et les fortes ambitions que se fixent les politiques publiques en ce domaine, tout en soulignant également un certain flou dans les concepts qu'il faut rendre opérationnels. Sur ce sujet de la transition écologique, les statisticiens publics doivent faire face à de multiples défis. Le premier d'entre eux tourne autour des enjeux de mesure, puisqu'ils doivent parvenir à mesurer des concepts parfois difficiles à définir. Pour le suivi et l'évaluation des politiques publiques, ils sont aussi confrontés à des enjeux de données qui demandent parfois à être croisées avec des modélisations ou à être croisées entre elles, ce qui peut soulever parfois des questions d'acceptabilité sociale. Enfin, ils ont également un rôle important à jouer dans l'amélioration de l'accessibilité aux données.

En termes de mesure, il n'est pas simple d'appréhender statistiquement les concepts liés à la transition écologique. Produire des statistiques sur ces notions présente différentes difficultés. Parfois, les données sont difficiles à collecter. Les nomenclatures statistiques, qui sont extrêmement structurantes pour la

production d'informations, ne sont pas toujours suffisamment précises. Ainsi en est-il pour la notion d'économie circulaire que l'on s'efforce d'approcher par divers indicateurs dont certains sont construits à partir des nomenclatures existantes (consommation de matières, dépenses consacrées à l'entretien et la réparation...) et d'autres, comme le gaspillage, qui restent beaucoup plus difficiles à mesurer. S'agissant du gaspillage pour lequel il est demandé d'effectuer des reportages européens beaucoup plus fréquents, les estimations reposent sur des enquêtes ou études ponctuelles, telles celles réalisées en France par l'ADEME. Mais celles-ci reposent sur de nombreuses hypothèses et affichent des résultats qui ne sont pas toujours cohérents entre eux. Pour l'instant, il n'existe pas vraiment de solution pour mesurer le gaspillage des ménages à partir des outils statistiques traditionnels. Sur le recyclage, les chiffres proviennent des organismes en charge du recyclage. Des réflexions sont engagées au niveau européen sur l'intégration dans PRODCOM d'informations sur l'utilisation des matières premières recyclées, les nomenclatures actuelles ne permettant pas de mesurer l'importance plus ou moins croissante de cette utilisation de matières premières issues du recyclage.

Plus généralement, l'une des difficultés qui se posent tient au fait que la transition écologique est un phénomène diffus. Celle-ci a vocation à irriguer l'ensemble de l'économie, appelle à une modification de l'ensemble des pratiques. Il n'y a donc pas de raison de penser que certains secteurs pourraient ne pas être concernés. C'est une difficulté pour l'observatoire national de l'emploi et des métiers de l'économie verte, que le SDES pilote depuis 2010. Définir ce qu'est un métier vert ou verdissant n'est pas simple et les définitions actuelles à partir de diverses nomenclatures statistiques ne sont pas satisfaisantes. Le chiffrage des métiers verts et verdissants apparaît ainsi plutôt limité à l'échelle de l'économie (14 % seulement des offres ou demandes d'emploi), alors même que le décompte des emplois dont les compétences évoluent pour intégrer la transition écologique apparaît dans certains cas trop large : sont ainsi intégrés tous les emplois du second œuvre et du gros œuvre du bâtiment et tous les chauffeurs routiers. A contrario, ne sont pas pris en compte les agriculteurs dont les compétences sont aussi appelées à évoluer pour intégrer la transition écologique. Faut-il pour autant renoncer à mesurer ces métiers et les emplois associés ? Procéder autrement ? Cette réflexion est lancée aujourd'hui au sein de l'observatoire. On a bien l'intuition que le verdissement concerne les différents métiers « à des degrés divers » mais il est difficile d'opérationnaliser cette diversité au niveau de la mesure.

Un autre défi concerne l'équilibre entre données et modélisations, comme on l'observe par exemple pour les comptes des écosystèmes. Un règlement européen en cours de discussion demandera une production statistique régulière de ces comptes. Or la mesure des services écosystémiques, tant en termes physiques que financiers, soulève de vrais enjeux de méthode et il n'existe pas vraiment de consensus. Il sera ainsi nécessaire de trouver la bonne articulation entre ce qui repose sur des hypothèses et de la modélisation et relève plutôt de la recherche et ce qui repose sur des observations produites par la statistique publique.

En matière de croisement de données, sur de nombreux sujets, il apparaît nécessaire de mobiliser des sources multiples pour appréhender un phénomène dans l'ensemble de ses dimensions. Dans le domaine de l'environnement, il existe par exemple beaucoup de données sur la pollution des milieux, à un niveau territorial fin. Cependant, il n'est pas simple pour la statistique de rendre compte de façon synthétique des phénomènes de pollution car ceux-ci sont complexes et multifactoriels. Si un citoyen peut légitimement souhaiter savoir si son territoire est pollué et les raisons de cette pollution, produire cette observation se révèle assez compliqué. De nombreux travaux apportent en effet des éclairages sur la pollution des différents milieux par différents types de substances, chacune ayant des effets spécifiques en matière d'environnement et de santé. Pour faciliter l'appropriation de cette problématique par le grand public, la production d'indicateurs plus synthétiques par le croisement de données multiples peut être souhaitable mais celle-ci suppose toutefois de faire des choix qui peuvent toujours être questionnés. S'agissant de la qualité des sols, un travail est ainsi en cours avec l'INRAE afin d'identifier les indicateurs les plus pertinents pour les différents usages.

Pour l'évaluation et les études d'impact, il existe un besoin croissant d'appariement des données individuelles. Ce croisement est également nécessaire pour identifier les populations les plus exposées au changement climatique ou pour mesurer l'acceptabilité sociale des mesures visant à favoriser la transition écologique. Des dispositions réglementaires prévoient à terme l'interdiction à la location des logements les plus énergivores (passoires thermiques) ou des restrictions fortes à la circulation de véhicules polluants, etc. Pour identifier les populations qui risquent d'être les plus concernées et mettre en œuvre des mesures d'accompagnement, il est nécessaire de rapprocher des sources diverses sur la détention de véhicules, sur le parc de logements, à croiser avec d'autres sources, souvent d'origine fiscale, permettant de caractériser les ménages ou les entreprises, etc. Certains travaux sont actuellement menés dans le cadre de partenariats entre les directions régionales de l'Insee et les Dreal par exemple pour éclairer des

problématiques locales, ou au SDES pour le niveau national. Dans le domaine de la rénovation énergétique, des projets sont en cours pour apparier des données sur les aides à la rénovation avec des données sur les consommations réelles d'énergie afin d'évaluer l'impact de ces mesures de rénovation sur l'évolution des consommations. Sur tous ces sujets, la statistique publique a un rôle important à jouer, puisqu'elle dispose de la capacité à accéder à toutes les sources de données. L'utilisation de certaines données à des fins statistiques pose toutefois parfois des questions d'acceptabilité sociale, ce qui suppose une large concertation préalable.

Enfin, dans un domaine marqué par la multiplicité des producteurs de données, il existe un enjeu de facilitation de l'accès des chercheurs et du grand public aux données statistiques pertinentes. Dans les domaines environnementaux, si la statistique publique produit en propre certaines données, elle a aussi un rôle d'assemblage de sources d'origine diverses. Un défi important est alors de rendre les données plus accessibles et plus facilement utilisables. À cet égard, l'Autorité de la statistique publique a lancé une démarche auprès de différents opérateurs qui détiennent des données environnementales comme l'ADEME afin d'identifier et de bien documenter ce qui relève dans leurs productions de statistiques publiques à visée d'information générale. Autre exemple, dans le cadre du plan national Santé-Environnement (PNSE4), le Commissariat général au développement durable porte le projet de développer un *Green Data for Health* pour faciliter l'accès des chercheurs aux données environnementales pour la santé. Ce projet vise à permettre aux chercheurs de bien identifier l'existant, accéder à une bonne documentation sur ces données et développer des échanges entre producteurs et utilisateurs pour que les données puissent monter en qualité.

4. Echanges avec la salle

Yvon SERIEYX, représentant l'UNAF, remercie les intervenants pour leurs présentations de très grande qualité. Il estime que la statistique publique et l'évaluation des politiques publiques abordent le problème de l'acceptabilité sociale à l'envers. Il faudrait s'y intéresser *ex ante*, avant même la conception des mesures. Il existe assez peu d'études sur des questions aussi essentielles que le consentement à l'impôt, la notion d'impôt ou d'effort juste. Il est important d'étudier ce rapport au collectif, peut-être dans des supports existants comme l'ESS, le baromètre de la Drees sur la protection sociale ou d'autres outils. La question de l'estimation des conséquences d'éventuelles politiques publiques est importante. Il faut que cet impact soit distribué par décile de niveau de vie, territoire, taille et structure de ménages et secteur de main-d'œuvre pour obtenir une vision permettant d'appréhender cette notion de justice. Il faut aussi prendre garde aux appariements avec les données administratives quand les charges familiales et le niveau de vie des personnes ne sont pas connus.

Bruno CABRILLAC, représentant la Banque de France, observe que le problème de la transition écologique et de la réduction des émissions est un problème qui n'a de sens qu'à l'échelle mondiale. Or l'action décrite par Stéphane Cieniewski est à la fois nationale et européenne. Il se demande pourquoi des moyens d'incitation à la coordination internationale ne sont pas intégrés dans la réflexion et surtout dans l'action. Il apparaît beaucoup plus efficace d'aller financer des énergies renouvelables ou des centrales au gaz dans des pays qui construisent encore des centrales à charbon que d'essayer de gagner à la marge sur des émissions d'un pays qui émet peu, compte tenu de son mix énergétique comme la France. Des transferts aux pays émergents et en développement qui s'engagent, en contrepartie à modifier leur politique climatique présenteraient sans doute aussi des problèmes d'acceptabilité sociale, mais qu'il convient de jauger en fonction de l'acceptabilité sociale d'autres mesures. S'agissant d'un problème mondial, il ne peut en outre y avoir que des normes mondiales. Il se demande donc si le développement de standards même européens est vraiment efficace ou s'il ne faudrait pas privilégier une coordination mondiale pour disposer de chiffres comparables.

Benoît ROBIN, représentant la CGT-FO, salue la qualité des interventions et remercie le président pour avoir pris l'initiative de débattre sur cette thématique dont les enjeux sont énormes, y compris pour l'appareil statistique, comme en témoigne le projet *Green Data for Health*. Depuis l'élaboration des indicateurs, FO a toujours émis des réserves sur leur pertinence. Les arbitrages conduisent en effet parfois à ne pas mesurer la même chose, avec le risque de dérives que cela comprend. Il importe de ne pas dissocier les objectifs recherchés et les moyens déployés pour mieux mesurer les indicateurs depuis le début de l'élaboration des indicateurs. S'il apprécie l'idée de mesurer des choses, il faut aussi tenir compte du produit final. Il importe de ne pas tout mélanger. Enfin, sur l'évolution des prix, il demande s'il s'agissait de prix courants et s'enquiert du pouvoir d'achat.

Matthieu GLACHANT reconnaît que l'acceptabilité sociale n'est pas suffisamment mesurée. L'idée de réaliser des transferts financiers vers des pays dans lesquels il est moins coûteux de réduire les émissions s'est développée à travers le mécanisme de développement propre (MDP). Cette possibilité a d'ailleurs été réétudiée à Glasgow. Or la réponse a été négative. Il faut un système institutionnel extrêmement solide. Les investisseurs vont annoncer, en retour des montants qu'ils reçoivent, des volumes de réduction des émissions et il est très compliqué de mesurer l'effet réel des investissements en question en termes de réduction des émissions. L'idée est pertinente dans son principe, mais elle est très difficile à opérationnaliser. Il ne faut cependant pas l'abandonner totalement. Pendant le post-Kyoto, il a ainsi été possible de transférer de manière très acceptée par les citoyens des pays impliqués et reconnue comme socialement légitime, des milliards d'euros dans des projets en Chine ou en Inde, ce qui n'aurait pas été acceptable avec une aide au développement plus frontale.

Béatrice SÉDILLOT précise que pour obtenir des informations par décile de niveau de vie, secteur ou territoire, il faut renforcer encore les appariements, en utilisant les données fiscales, en particulier FIDELI, avec des enjeux d'acceptabilité de ces appariements. Le SDES travaille sur ces sujets. Il a ainsi engagé une démarche pour récupérer les données de consommation réelle d'énergie pour les mettre en regard de la rénovation énergétique. Cependant, cette démarche n'est pas encore opérationnelle, car l'acceptabilité n'est pas encore totalement acquise, notamment vis-à-vis des associations de consommateurs.

Stéphane CIENIEWSKI estime que les enquêtes portent un enseignement assez déprimant sur l'acceptabilité. Les citoyens acceptent mieux les impôts les plus opaques. Les normes et contraintes réglementaires sont finalement beaucoup plus acceptées, tout comme les mesures adoptées à l'échelle européenne. Le ministère fait le pari que la transparence peut faciliter l'acceptabilité. Il s'attache donc à développer les mesures d'impact sur les politiques publiques, améliorer la transparence des flux budgétaires pour mettre en regard les recettes environnementales et les dépenses publiques favorisant la transition et enfin favoriser l'évaluation des politiques publiques.

S'agissant de la coordination internationale, il faut soit adopter une approche top-down universelle en revenant sur le marché des offsets, soit travailler sur des outils communs comme le prix plancher du carbone universel préconisé par le FMI, soit se montrer plus pragmatique en lançant des partenariats *ad hoc* entre un groupe de donateurs d'un côté et un pays récipiendaire de l'autre, avec un partenariat politique et des objectifs précis de décarbonation. Cette démarche a été explorée à travers un premier accord, le *Just Energy Transition Partnership*, conclu entre les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne d'un côté, l'Afrique du Sud de l'autre, pays du G20 dont le mix énergétique est le plus carboné. 8,5 milliards d'euros ont été investis pour que le pays rehausse son objectif de décarbonation et de décommissionnement des centrales à charbon. Cette démarche est actuellement répliquée en Inde et en Indonésie.

Roxane SILBERMAN, représentant le CNRS, demande si, dans le calcul de l'impact du bonus-malus, les données considérées en amont et dans l'évaluation étaient les mêmes et incluaient le comportement indirect des acteurs. Par ailleurs, il semble que la question des données privées des entreprises est très importante. Au niveau national comme au niveau européen, l'accès de la statistique publique aux données privées est en discussion, notamment avec le *Data Act*. A chaque fois que les chercheurs ont posé la question de leur accès, ils ont été renvoyés à plus tard. Or sur ces questions d'économie verte, les chercheurs sont de plus en plus impliqués dans l'évaluation des politiques publiques. Au vu de la durée de négociation d'un règlement européen, de l'ordre de quatre ou cinq ans, si cette question est remise à plus tard, il y a lieu de s'inquiéter.

Raphaëlle BERTHOLON, représentant la CFE-CGC, demande de quelle manière il est possible de lever la réticence des évalués. Elle demande également des précisions sur le retour de l'étude sur bonus-malus et les leçons à en tirer.

Matthieu GLACHANT indique que la subvention à la dépollution constitue un instrument extrêmement risqué. Il est beaucoup plus accepté que la punition de la pollution, mais il rend plus rentables certaines activités qui sont souvent plus défavorables du point de vue de l'environnement que des activités non subventionnées. En subventionnant le recyclage, par exemple, on rend plus rentable le recyclage que la réduction à la source. Le dispositif de bonus-malus a été corrigé, compte tenu du déficit public qu'il générerait.

Sur les données privées, le constat est tout à fait vrai. Faire de l'évaluation de politiques publiques consiste à évaluer l'effet de ces politiques sur le comportement d'agents privés. De nombreux collecteurs de données

ne sont pas des collecteurs publics en la matière et les utilisateurs se heurtent plus à des barrières de coût qu'à des impossibilités d'accès. De nombreuses entreprises de marketing produisent des données et les vendent à des institutions financières à des prix très élevés. Dès qu'ils souhaitent utiliser ces données, les chercheurs sont confrontés à des problèmes de coût.

Patrice DURAN remercie les intervenants pour leur présentation. L'évaluation représente une grande question dont le traitement demeure encore pour une bonne part problématique. Il est toutefois intéressant de noter que toutes les administrations sont favorables aux évaluations d'impact, c'est du reste une démarche qu'il avait lui-même défendue dès les années 1990 alors même qu'elle était peu présente en France. Pour autant, on ne saurait en rester là car on comprend aisément le succès actuel de l'évaluation d'impact auprès des administrations dans la mesure où cette dernière les exonère largement d'une réflexion de fond sur leur propre fonctionnement. La question n'est bien évidemment pas celle de l'utilité de ce type d'évaluation qui s'est développé en fait tardivement, l'évaluation d'impact est essentielle, qu'elle soit *ex ante* ou *ex post*, elle est plus simplement celle du risque d'une identification de l'évaluation à cette seule figure. Or l'évaluation *ex post* des politiques publiques repose, pour être complètes, sur l'analyse des modes de raisonnement des acteurs publics sur les problèmes qui leur sont confiés, des processus à travers lesquels ils agissent et des conséquences de leur action qu'elles soient désirées ou non. L'évaluation d'impact n'est qu'une dimension de l'évaluation d'une politique publique, il convient de ne pas l'oublier. C'est aussi en cela qu'elle est limitée dans sa portée à conduire à proposer des solutions.

III. BILAN 2021 DU SSP

Jean-Luc TAVERNIER, Directeur général de l'Insee, rappelle que le bonus-malus automobile avait été équilibré *ex ante*, sans aucune élasticité sur les achats. De fait, il était déficitaire *ex post*. Il propose de rendre compte brièvement de l'action du service statistique public au cours de l'année écoulée, en évoquant successivement les actions menées pour éclairer la crise et ses conséquences, les projets majeurs menés dans la statistique publique en 2021 sans lien avec la crise sanitaire et la diffusion.

Actions menées par le service statistique public pour éclairer la crise et ses conséquences

Des diffusions initiées en 2020 ont été poursuivies en 2021. L'Insee a ainsi continué de diffuser le recensement, à un rythme régulier, du nombre de décès quotidiens et plus récemment du nombre de naissances, avec une chute des naissances neuf mois après le premier confinement, compensée par la suite. Dans un billet de blog, l'Insee a également évalué la surmortalité en comparant la mortalité effective avec ce qu'elle aurait été sans le coronavirus. La publication de points de conjoncture s'est par ailleurs poursuivie à des rythmes beaucoup plus rapprochés qu'auparavant. Du côté des services statistiques ministériels, la Drees a continué de produire jusqu'à présent son tableau de suivi mensuel des prestations de solidarité mis en place en décembre 2020, ainsi que le suivi hebdomadaire des délais de communication des résultats de tests Covid. La Dares a diffusé jusqu'en juin un tableau de bord sur le marché du travail qui permettait de rendre compte de l'évolution de l'activité partielle dans des délais très courts. Elle a également poursuivi l'enquête ACEMO-Covid sur les conditions d'activité dans les entreprises et son exploitation. Le SSM Fonction publique a continué de diffuser, à un rythme hebdomadaire jusqu'à fin mai, des chiffres sur le développement de l'épidémie et la généralisation du télétravail dans la fonction publique.

De nombreux dispositifs d'observation exceptionnels ont également été maintenus en 2021. L'Insee a continué d'introduire des questions particulières dans l'enquête de conjoncture mensuelle sur l'évolution des revenus, sur l'aide alimentaire et plus récemment, en liaison avec le Conseil national de lutte contre l'exclusion, sur les contacts sociaux. Ces questions donneront lieu à publication courant 2022. La Depp a poursuivi son panel DECCS (dispositif d'évaluation des conséquences de la crise sanitaire) sur les élèves de CP et CE1 pour appréhender les conséquences de la crise et l'évolution de l'enseignement sur les résultats de ces cohortes, faisant apparaître qu'après un creux en 2020, ces résultats sont remontés en 2021. La Drees a poursuivi la maîtrise d'ouvrage avec l'INSERM de l'enquête EPICOV. Après deux enquêtes sur le terrain en 2020, une troisième a été menée au cours de l'été 2021 et fera l'objet d'une publication en 2022. Les vagues précédentes ont déjà donné lieu à publication. La Drees est venue également en appui de Santé publique France pour publier très régulièrement le statut vaccinal des personnes positives à la Covid et des personnes hospitalisées sur le champ des 20 ans et plus, ce qui permet d'obtenir les probabilités conditionnelles. L'enquête EPICOV a par ailleurs été utilisée par le SSM Jeunesse et Sport pour l'étude de l'impact de la crise sanitaire sur les jeunes.

Au titre des nouveaux outils, l'Insee a continué de bénéficier des données à haute fréquence, notamment les données de transactions par carte bancaire. Ces données sont brutes, elles sont surtout utiles pour mesurer les chocs très brutaux et devraient perdre de leur pertinence avec la normalisation de la situation. Le partenariat avec les opérateurs de téléphonie mobile est en revanche arrivé à son terme, faute d'avoir trouvé un accord financier. Le Directeur général de l'Insee espère que cette problématique sera un jour réglée par le législateur dans un sens favorable à la statistique publique et l'intérêt général.

Plusieurs actions ont été menées par l'Insee et la Drees sur le suivi de l'aide alimentaire. Le dispositif de suivi quantitatif de l'aide alimentaire en France, qui échappait jusqu'alors à la statistique publique, a été rendu plus robuste. Au printemps, une enquête barométrique a été réalisée auprès des responsables locaux de centres d'aide alimentaire. La moitié des répondants indique avoir accueilli plus de bénéficiaires qu'en 2020. En fin d'année, l'Insee a également mené une enquête sur le terrain auprès des bénéficiaires eux-mêmes pour essayer de rendre compte de leur parcours. L'enquête est en cours d'exploitation et les résultats n'ont pas encore été publiés. Enfin, l'enquête de conjoncture auprès des ménages et une question supplémentaire introduite dans l'enquête SRCV vont permettre d'estimer le nombre de bénéficiaires de cette aide alimentaire dans l'ensemble de la population générale.

D'autres outils ont été développés durant la crise, qu'il s'agisse de l'enquête TRACOV sur les conditions de travail de la Dares, de l'enquête sur l'impact des mesures de restriction sur les sorties culturelles du SSM Culture. L'Insee s'est attaché à faire une exploitation rapide de la déclaration sociale nominative (DSN), une source d'information très puissante. La crise a permis d'accélérer le développement de cette exploitation pour bien mesurer le volume de travail rémunéré et se substituer à l'enquête ACEMO en vue de publier le Flash emploi à 40 jours après la fin du trimestre.

De nombreux travaux ont également été engagés en partenariat avec la Banque de France pour essayer de décrire l'hétérogénéité de la situation des entreprises pendant la crise avec des travaux de micro-simulation dans l'attente des données de bilan. Ce travail a montré, malgré des chocs sectoriels, une situation financière des entreprises d'une grande hétérogénéité entre les secteurs, mais aussi à l'intérieur des secteurs. Même dans le secteur de la restauration, compte tenu des aides et de la manière dont elles ont pu s'adapter, les entreprises ont réalisé des résultats très différents.

Pour essayer de rendre compte de l'hétérogénéité de la situation des ménages, l'Insee a réalisé l'exercice habituel de micro-simulation pour avoir une première idée des indicateurs d'inégalité et de taux de pauvreté dans l'attente d'indicateurs plus définitifs fin 2022. Ces travaux, publiés début novembre et faisant état d'une stabilité du taux de pauvreté, ont été assez largement commentés. Ils avaient été accompagnés de travaux innovants sur les données bancaires. Après un premier exercice sur les données du Crédit Mutuel et de BNP Paribas, l'Insee a accédé en 2021 aux données individuelles de la Banque Postale, où sont généralement bancarisés les ménages les plus modestes. Cette analyse montrait qu'il n'y avait pas eu de surcroît de personnes en découvert à la Banque Postale en 2020 dans toute la distribution de revenus.

Quelques publications de synthèse sont venues présenter ces différents travaux, notamment trois *Insee Références* sur le marché du travail, *France Portrait social* et sur les entreprises. Le SSM de la sécurité intérieure a également beaucoup écrit sur l'impact de la crise sanitaire sur l'insécurité et la délinquance, le développement des violences intrafamiliales par exemple. Le SSM Fonction publique a quant à lui produit une étude importante sur le temps et l'organisation du travail dans la fonction publique en 2020.

Quelques travaux ont cependant été suspendus ou reportés pendant la crise. Du côté des SSM, l'enquête Santé en milieu scolaire de la Drees n'a pas pu être exploitée. L'enquête Autonomie a été reportée. L'enquête Logement du SDES a été retardée de neuf mois. Les enquêtes R&D du SSM de l'Enseignement supérieur n'auront pas la portée informative habituelle. Enfin, la seconde édition de l'enquête EPODE de la Depp qui vise à rendre compte de la diversité des pratiques professionnelles d'enseignement en classe élémentaire et au collège a été reportée d'un an. À l'Insee, l'enquête Déchets a été perturbée. Surtout, l'enquête annuelle de recensement n'a pas été menée en 2021. L'opération a repris en 2022. L'Insee a néanmoins pu réaliser une estimation des populations légales par un recours accru aux données administratives issues du répertoire d'immeuble localisé et de la taxe d'habitation. Les populations légales des quelque 35 000 communes de France ont été publiées fin 2021 dans les délais impartis et n'ont pas suscité de contestations particulières. Cette méthode ne peut toutefois être utilisée qu'une fois et n'est pas extrapolable.

Projets majeurs sans lien avec la crise sanitaire

Différents projets majeurs ont abouti pendant la crise. La refonte de l'enquête Emploi s'est bien déroulée. Le questionnaire a été modifié, tout comme le mode d'interrogation qui est passé en multimode. Les données du premier trimestre ont été publiées le 29 juin pour la première fois avec ce nouveau dispositif de collecte sans rupture de séries importante. Dans le domaine de la sécurité intérieure, l'enquête GENESE sur les

violences sexistes et sexuelles passe elle aussi en multimode. Côté Dares-Depp, le dispositif INSER JEUNES a fait l'objet d'une publication début 2020 pour mesurer l'insertion professionnelle des jeunes qui sortent de la voie professionnelle en lycée ou en apprentissage grâce à un appariement entre les données disponibles sur la scolarité des élèves et les données d'activité issues de la DSN.

Le SSM Justice a finalisé et diffusé la nouvelle nomenclature des infractions (NFI), qui constitue une déclinaison de la classification internationale des infractions à des fins statistiques (ICCS). Cette nomenclature a vocation à devenir la référence dans la production des statistiques nationales dans le domaine de la sécurité, de la délinquance et du suivi pénal pour les SSM de la sécurité intérieure et de la justice. Un article est consacré à cette nouvelle nomenclature dans le *Courrier des statistiques* paru en janvier 2022. Le recensement agricole a été mené avec un franc succès en dépit de la crise sanitaire et, dans le Sud-ouest, de la grippe aviaire, avec un taux de collecte de 98 %. Les premiers résultats ont été diffusés avec de très belles datavisualisations. S'agissant des systèmes d'information, le web service INES a été déployé par le service statistique ministériel de l'Enseignement supérieur. Il permet d'étendre le périmètre du répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis à l'enseignement supérieur.

L'évolution du contenu des questionnaires du recensement de la population a fait l'objet de discussions au sein de la CNERP et de la commission Démographie et Questions sociales du Cnis. Trois questions ont été discutées pour être ajoutées au bulletin individuel de recensement concernant le handicap et les limitations d'activité, la pratique du télétravail et le lieu de naissance des parents (département ou pays). L'Insee s'attache à ce que le bulletin du recensement tienne sur une page recto verso. Certaines questions sur l'emploi ont donc été remises au goût du jour et rationalisées pour gagner de la place, tout en utilisant la nouvelle nomenclature PCS 2020.

Le service du code statistique non significatif a été ouvert. Il a été présenté lors de la rencontre du Cnis, fin janvier. Il vise à réaliser des appariements dans le respect des limites d'usage du NIR lui-même. Le premier service de ce code statistique non significatif ouvert permet d'établir un fichier de codes non significatifs à partir d'un fichier de NIR. Dans une seconde étape, le dispositif fournira un code non significatif à travers un moteur d'identification ou le répertoire des personnes physiques pour le traitement de fichiers qui ne comportent pas le NIR, mais qui contiennent des traits d'identité. L'ensemble du service statistique public déclare depuis la fin de l'année dernière les appariements de fichiers réalisés avec le code statistique non significatif à l'occasion des bilans et programmes annuels transmis au Cnis. Enfin, le programme RESIL de répertoire statistique des individus et des logements, un vaste chantier d'infrastructure dans le domaine de statistiques sociales, a été accéléré pour faire face à la suppression de la taxe d'habitation. Il vise à construire un système de répertoires statistiques d'individus, de ménages et de locaux d'habitation et sera mis à jour à partir de différentes sources administratives.

Nouveautés en matière de diffusion et de communication

Le Directeur général de l'Insee salue la mise en place d'une collection au sein du service statistique ministériel des Finances publiques, *DGFIP Statistiques*, avec quatre premières publications au cours des derniers mois de l'année 2021. Une deuxième collection *DGFIP Analyses* sera lancée en 2022. Le SSM Immigration a diffusé une nouvelle publication annuelle de *Chiffres clés*, venant commenter 28 indicateurs statistiques. Les chiffres 2019 sont parus en juin 2021 et les chiffres 2020, fin décembre 2021. Après *l'Insee Référence* sur l'environnement, voilà quelques années, un *Insee Référence* a été diffusé l'an dernier sur le thème « Sécurité et société », réalisé en collaboration avec plusieurs SSM, dont la sécurité intérieure et la justice, mais aussi la Depp avec un article sur l'insécurité ressentie par les collégiens aux abords et dans les parties communes des établissements.

De nombreux sites ont été améliorés. Des portails ont été enrichis. Le lancement du portail « Open Collectivités » du SSM Collectivités locales répond aux recommandations du Cnis et de l'ASP de fédérer les informations statistiques sur les collectivités locales pour améliorer la visibilité à la fois pour les acteurs publics et le citoyen. L'Insee a par ailleurs ouvert la Bibliothèque numérique de la statistique publique (BNSP), qui succède à l'entrepôt Epsilon et comprend déjà 40 000 documents. 11 services statistiques ministériels y contribuent. La datavisualisation et l'infographie se développent dans de nombreuses publications, en particulier dans le recensement agricole. L'Insee et le SDES ont réalisé d'importants progrès dans la datavisualisation des indicateurs des objectifs de développement durable. A l'Insee, le TEF papier a été remplacé par un nouveau produit de diffusion, le TBEF ou Tableau de bord de l'économie française, un tableau de bord désormais interactif avec une mise à jour en continu.

A l'occasion des 75 ans de l'Insee, une exposition a été lancée en fin d'année 2021 pour six semaines dans 26 des plus grandes gares de France, « 75 ans de statistiques vivantes ». L'opération a été largement reprise par la presse quotidienne régionale. Outre le *Printemps de l'économie* à Paris, l'Insee a également participé pour la première fois aux *Rendez-vous de l'histoire* de Blois, où le Directeur général de l'Insee est

intervenir sur le thème « *Google en sait-il plus que l'Insee sur les Français ?* ». Enfin, l'Institut a lancé un factathon en novembre auprès des centres de formation des journalistes et une application sur smartphone « Insee Mobile » pour atteindre et sensibiliser un public qui ne consulte pas spontanément Insee.fr. Cette application a été téléchargée 50 000 fois.

À l'international, la revue par les pairs a été menée en France pour la troisième édition. Les auditeurs ont rencontré toutes les parties prenantes, y compris le Cnis et des journalistes. Leurs appréciations sont très positives. Leurs recommandations feront l'objet d'un plan d'action diffusé prochainement. Enfin, dans sa revue stratégique, le système européen de banques centrales a demandé au système statistique européen d'intégrer le prix du logement des propriétaires occupants dans l'indice des prix à la consommation, par le biais des logements neufs. De nombreux instituts statistiques n'adhèrent pas à ce raisonnement. Cette demande renvoie à un débat très présent dans les médias, selon lequel le logement pèserait pour 6-7 % dans l'indice des prix à la consommation. Pour le Directeur général de l'Insee, le débat ne se situe pas au bon niveau. La Banque centrale européenne concourt à l'idée qu'il faudrait intégrer le prix d'acquisition des logements dans le prix à la consommation. Or la consommation et l'investissement dans le logement constituent deux choses bien différentes. Le système statistique s'interroge sur la bonne façon de répondre à cette demande. Une option consisterait à intégrer dans l'indice des prix à la consommation le loyer des propriétaires occupants, comme il l'est déjà dans le déflateur de comptabilité nationale des prix à la consommation. Intégrer un prix d'acquisition du logement neuf dans un prix de la dépense des ménages, pas un prix de la consommation, est possible, mais ne répondra pas complètement au ressenti. En outre, la politique monétaire n'est pas la seule utilisatrice de l'indice des prix à la consommation, également utilisé à des fins d'indexation. Il paraîtrait donc utile d'élargir le débat public à tous les utilisateurs au-delà de la Banque centrale.

Raphaëlle BERTHOLON reconnaît que cette question du logement n'est pas simple à aborder et mériterait un débat large avec l'ensemble des utilisateurs.

Nicolas PROKOVAS, représentant la CGT, salue le sérieux et la qualité du travail réalisé par le Cnis et le système statistique public durant la période. Cependant, le mode de fonctionnement sous forme de visioconférence est loin d'être satisfaisant, car il n'offre pas la même qualité de débat. La perpétuation de ce type de fonctionnement durant deux ans a laissé s'installer un sentiment généralisé d'une plus grande flexibilité, d'une plus grande réactivité, d'une plus grande interactivité. Si les participants sont effectivement plus nombreux, les débats sont aussi plus resserrés dans le temps. Cette réactivité s'est aussi traduite, sans doute involontairement, par une contraction dans les délais de communication des documents préparatoires. Pour lui, ce mode de fonctionnement ne doit pas se pérenniser.

Alain BAYET signale que le Tableau de bord de l'économie française est également diffusé en version papier dans un format paysage.

Patrice DURAN souligne que le Cnis s'est efforcé de maintenir une activité relativement normale dans un cadre contraint. Ce mode de fonctionnement a quand même permis d'accroître le nombre de participants et de diversifier leurs origines. Ainsi, le dernier colloque sur les appariements a réuni près de 400 personnes, dont 300 présentes tout au long de la journée.

IV. PRESENTATION ET VOTE DES ORIENTATIONS ET DES AVIS DES COMMISSIONS

Françoise MAUREL, Secrétaire générale du Cnis, rappelle que ces orientations ont été présentées et débattues en bureau en décembre. Les membres du Conseil les ont reçues début janvier.

Les orientations générales sont considérées comme majeures et de portée plutôt transverse. Elles se déclinent en fonction des avis du moyen terme 2019-2023, mais ne reprennent que les thématiques qui devraient connaître une actualité particulière au cours de l'année 2022. Elaborées par le Secrétariat général et le Président, elles ont déjà été présentées pour avis aux membres du bureau en décembre. La discussion sera donc centrée sur les propositions d'amendement transmises depuis le début du mois de janvier. Après examen de ces orientations, l'Assemblée aura à se prononcer sur les avis des commissions thématiques. Ces avis sont pris sous la responsabilité des présidents de commission à l'issue d'un débat nourri lors des réunions. Les amendements resteront donc marginaux et seuls les avis ayant fait l'objet de demandes d'ajustement seront examinés en séance.

Françoise MAUREL remercie tous les membres du Conseil qui ont transmis leurs amendements, témoignant d'un réel intérêt pour les travaux du Cnis.

1. Orientations 2022

Sur le préambule, la CGT proposait l'ajout d'un commentaire sur le mode de fonctionnement à distance « *qui ne saurait être pérennisé* ». Le Cnis entend cette remarque. A l'avenir, il n'est pas dans ses intentions de pérenniser le distanciel intégral, mais de tirer parti des avantages respectifs du distanciel qui permet d'augmenter sensiblement l'audience et du présentiel qui favorise les débats et interactions. De façon alternative, il est proposé d'insérer le terme « *temporairement* » dans la dernière phrase du paragraphe en question qui serait rédigée ainsi : « *Le Cnis a quant à lui adapté temporairement le fonctionnement de la concertation pour accompagner ces nouveaux travaux...* ».

Orientation 1 : Augmenter la visibilité des statistiques construites sur des données administratives et des appariements de telles sources

Cette orientation est similaire à celle prise l'an dernier. Les appariements de données administratives constituent un mouvement de fond de la production statistique et permettent d'enrichir les statistiques, mais ils ne sont pas exempts de risques.

En conclusion, il est indiqué que « ***le Cnis a l'ambition de porter au même niveau d'information du public les statistiques fondées sur le traitement de différentes sources administratives et les statistiques reposant sur des enquêtes. Dans ce contexte, il contribuera à informer le public sur les traitements d'appariements de sources individuelles, leurs apports à la connaissance et leur approche de la confidentialité des données*** ».

L'UNAF a formulé une demande d'amendement pour ajouter en fin de paragraphe la phrase suivante : « *le Cnis recommande que les possibilités d'appariement soient explorées très en amont des enquêtes, en tout état de cause avant la délivrance des avis d'opportunité, pour cerner la faisabilité de ces appariements, leur coût financier ainsi que les garanties de confidentialité des données qu'ils exigent* ».

Or la Secrétaire générale du Cnis observe que cette demande d'ajout est relativement précise et exigeante, et rappelle qu'il n'appartient pas au Cnis de vérifier les garanties de confidentialité des données, cette tâche incombant au responsable de la maîtrise d'ouvrage. De même, si l'objectif d'informer sur les appariements au stade de l'opportunité d'une enquête est souhaitable, il n'apparaît pas forcément envisageable d'étudier la faisabilité ni même des éléments budgétaires sérieux à ce stade. Cependant, pour tenir compte de cette observation de manière moins contraignante, il est proposé d'indiquer en fin de texte « *le plus en amont possible* ».

Orientation 2 : Accompagner la « démarche statistique publique » de l'ASP pour élargir le périmètre des statistiques publiques soumises à la coordination du Cnis, en particulier dans le domaine de la santé

Françoise MAUREL indique que cette démarche engagée par la présidente de l'Autorité de la statistique publique vise à ce que les producteurs de statistiques administratives largement diffusées comme celles des organismes de sécurité sociale, mais qui ne sont pas labellisées se rapprochent des bonnes pratiques de la statistique publique. Le Cnis souhaite avoir l'occasion de discuter de ces statistiques qui ne faisaient pas jusqu'à présent partie de son périmètre. La démarche se met en place progressivement, au fur et à mesure des discussions engagées par l'ASP avec certains producteurs. Le Cnis demande à ces mêmes producteurs leur programme de travail et commence à recueillir de l'information sur ces statistiques qui ont vocation à entrer dans le périmètre de la statistique publique.

L'orientation conclut donc que : « ***le Cnis s'engagera activement aux côtés de l'ASP dans cette démarche, en particulier dans le domaine de la santé, où les opérateurs produisant des statistiques et de la connaissance sont nombreux et la gouvernance d'ensemble actuelle relativement faible*** ».

Deux demandes d'amendement ont été transmises par la CGT. La première demande consiste à ajouter, à la fin de cette phrase, « *notamment en ce qui concerne la gestion et le stockage des données* ». Cette proposition ne peut pas être retenue, le Cnis n'ayant pas compétence en la matière. En outre, cet ajout va au-delà de l'esprit de l'orientation.

La deuxième proposition vise à ajouter le paragraphe suivant : « *Pour approfondir la réflexion sur les sujets relatifs au domaine de la santé et particulièrement concernés par les appariements de données administratives et de données d'enquêtes, le Cnis créera un groupe de travail dont le mandat et la composition seront décidés au courant de l'année 2022* ». L'année dernière, l'éventualité d'un groupe de travail avait effectivement été évoquée dans l'attente des résultats de plusieurs rapports administratifs, notamment le rapport d'inspection conjoint IGAS-IG Insee. La demande de constitution d'un groupe de

travail sur la santé apparaît assez vague et le Cnis considère ne pas avoir à ce stade d'interlocuteur clairement identifié et prêt à s'investir. En outre, il estime que l'exposé des motifs n'est pas suffisamment pour lancer un groupe de travail.

Les rapports d'inspection ont évoqué des besoins statistiques, confiant le plan d'action relatif à ces besoins à la Drees. Ce plan d'action est lui-même engagé. Ainsi, lors du dernier bureau, Fabrice Lenglard a présenté les actions que mène la Drees en la matière. Dès lors, le sujet apparaît trop vague pour créer un groupe de travail. Il s'agit plutôt d'une démarche au long cours, intégrée dans la démarche statistique publique de l'ASP, avec des discussions au fur et à mesure que de nouveaux opérateurs rejoindront l'exercice Cnis en fournissant leurs programmes de travail. Néanmoins, compte tenu de l'importance de la santé, il apparaît opportun d'instruire le sujet au fond en 2022. En conséquence, il est proposé d'ajouter la phrase suivante : « **il pourrait aussi effectuer un travail de repérage afin d'identifier les thématiques du domaine sanitaire sur lesquelles la connaissance statistique présente le plus de difficultés** ». Ce travail de repérage pourra être lancé assez rapidement par le bureau du Cnis dès qu'il disposera de plus d'informations pour le faire.

Orientation 3 : Développer les mesures d'inégalités de situation et la connaissance des discriminations

Ce sujet était à l'ordre du jour du dernier bureau du Cnis qui a validé le lancement d'un groupe de travail sur la mesure des discriminations, à la demande notamment de la Défenseure des droits au cours de l'année 2021. La transversalité du Cnis se prête particulièrement à un état des lieux et des propositions statistiques dans l'ensemble des domaines de discrimination. Ce groupe de travail entre dans sa phase active, puisqu'il doit tenir sa première réunion au cours de la semaine du 14 février. Le Cnis informera régulièrement ses membres de l'avancement de ces travaux.

L'UNIOPSS a proposé un amendement visant à ajouter en fin de texte que « *ces investigations porteront, de manière liée, sur les différentes conceptions de la société inclusive* ». Le Cnis entend la demande, mais propose de ne pas le retenir pour 2022 dans le texte de l'orientation tout en gardant l'idée que ce sujet pourrait faire partie des prochaines réflexions à moyen terme.

Orientation 4 : Contribuer à développer les usages statistiques de données privées, en concertation avec les parties prenantes

Cette orientation renvoie au groupe de travail en cours sur l'utilisation des données logicielles de gestion des parcelles agricoles à des fins statistiques. Plus généralement, le Cnis espère pouvoir contribuer à d'autres réflexions, notamment dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne.

Aucun amendement n'a été transmis sur cette orientation.

Orientation 5 : Etablir des priorités statistiques pour la mesure de l'économie verte, en lien avec le pacte vert pour l'Europe

L'économie verte doit être comprise dans un sens extrêmement large, incluant la transition écologique. Ce sujet questionne les outils de mesure traditionnels et présente des enjeux majeurs. Le Cnis espère donc pouvoir engager une réflexion transversale, plutôt en fin d'année 2022 ou début 2023, sur ce sujet de la mesure de la transition écologique.

Une demande d'amendement a été transmise par l'UNIOPSS. Il s'agirait d'ajouter « *ces travaux porteront également sur les mobilisations citoyennes pour la transition écologique* ». La participation citoyenne constitue un enjeu important pour la transition écologique. Cependant, le Cnis ignore à ce stade si ce sujet doit faire partie des priorités statistiques. La réflexion se lance et tous les aspects qu'elle recouvre ne sont pas encore tout à fait clairs. Il convient d'attendre le bon moment pour intégrer ce sujet dans les travaux du Cnis. Il est donc proposé de ne pas retenir l'amendement en 2022, mais de le garder en tête pour le moyen terme.

Gilles POUZIN, représentant la CFTC, observe que les orientations font écho avec la présentation du Directeur général de l'Insee. L'accès aux données privées soulève des enjeux généraux, notamment l'accord avorté avec les entreprises de télécommunication. Il importe de conserver ces sujets en tête pour essayer de les faire avancer.

Christine CHOGNOT, représentant l'UNIOPSS, demande s'il existe un meilleur endroit que le Cnis pour essayer de rendre compte de l'effet de levier que pourraient avoir certains citoyens pour participer à l'effet d'entraînement indispensable pour élargir la conscience des acteurs en général sur cet enjeu de la transition verte. Il existe peut-être déjà des données qui pourraient être mieux utilisées. Or aucune autre instance que le Cnis ne pourrait amorcer cette réflexion. Il faudrait peut-être soutenir à peu de frais des citoyens déjà réunis en association ou coopérative. Le repérage statistique de ces acteurs permettrait d'esquisser une politique publique d'encouragement. Le Cnis peut jouer ce rôle d'ensembliser pour améliorer la connaissance du sujet. De nombreux acteurs, bénévoles de tous âges, existent et sont extrêmement importants pour aider à ce démarrage.

Hugo VALLA, représentant la Fédération bancaire française, demande si la quatrième orientation vise à garantir un accès automatique à des sources privées ou sur la base du volontariat de l'entreprise.

Yvon SÉRIEYX approuve la modification apportée à la première orientation et suggère d'ajouter « *très en amont de la collecte des données* ».

Nicolas PROKOVAS précise que sur le préambule, l'amendement visait simplement à une prise de conscience. L'ajout du terme « *temporaire* » apparaît donc de ce point de vue satisfaisant.

S'agissant de la deuxième orientation, l'ajout proposé sur le stockage et l'ajout des données fait référence au sort réservé au Health Data Hub dont le Cnis avait été saisi en son temps.

La CGT porte par ailleurs au débat la création d'un groupe de travail sur les statistiques de la santé. Cette demande est assez ancienne. La rencontre organisée en 2018 avait déjà exprimé une demande de données dans ce domaine. Lors des différentes assemblées plénières, l'absence de données sur les causes de décès et l'absence de coordination entre les organismes producteurs ont été déplorées. Le besoin de recueil de données pertinentes a également été signalé, y compris par le directeur général de l'Insee.

La CGT insiste donc sur la nécessité de dresser un état des lieux des besoins et des réponses qui peuvent être apportées. L'amélioration de la qualité de la production et de la diffusion des données sur la santé requiert le recours à un groupe de travail, seule formule permettant de recueillir l'avis d'acteurs compétents et légitimes qui sont très souvent éloignés du Cnis et réciproquement ignorés dans une durée raisonnable qui n'est pas celle d'une journée de travail. L'ASP s'est récemment engagée à traiter des sujets relatifs aux statistiques de santé « dans un avenir immédiat ». Le moment est donc venu pour le Cnis, dont le rôle est de capter la demande sociale, de s'intéresser aux questions auxquelles la statistique publique pourrait répondre.

Françoise MAUREL reconnaît qu'il est sans doute souhaitable d'aborder la question de la participation citoyenne en commission pour identifier les informations qui peuvent être rassemblées sur le sujet. S'agissant des données privées, le Cnis travaille pour l'instant à droit constant, c'est-à-dire l'accès des services statistiques au titre de l'article 3bis de la loi de 1951 qui requiert un avis préalable du Cnis. Le Cnis peut aussi répondre à une demande de concertation sur des sujets spécifiques, comme dans le cas du groupe de travail sur les produits phytosanitaires. Le Data Act n'est pas encore entré en vigueur. Il faudra attendre un texte européen qui fixe le cadre.

Patrice DURAN estime que le Cnis ne peut mettre en place un groupe de travail sans éléments beaucoup plus précis quant aux membres de ce groupe et à son sujet. Il peut cependant lancer un premier repérage des questions essentielles qui permettrait par la suite le lancement d'un groupe de travail plus précis. La santé a été évoquée à maintes reprises par différents intervenants. Cependant, le sujet est extrêmement vaste, d'autant que tout n'est pas une affaire de santé. Pour éviter toute perte de temps et effectuer un travail un peu pertinent, il faut réaliser en amont un repérage des différentes dimensions. Il semble donc prématuré de constituer un groupe de travail.

Fabrice LENGART, le directeur de la Drees, estime que la demande, telle qu'elle est exprimée, appelle d'abord un état des lieux des statistiques qui existent dans le domaine de la santé. Or il rappelle qu'un rapport de l'IGAS vient de paraître sur le sujet. Il propose d'engager un dialogue sur cette base pour identifier éventuellement des manques. Une démarche en deux temps apparaît plus constructive.

Françoise MAUREL précise que le rapport intitulé « *Cartographie des productions statistiques en matière sanitaire et sociale* » a été présenté au bureau du Cnis de décembre 2021.

Nicolas PROKOVAS remercie le directeur de la Drees pour cette proposition qu'il accepte volontiers. Pour autant, il importe que le Conseil s'engage au moins à réfléchir à l'éventualité de la constitution d'un groupe de travail.

Fabrice LENGART rappelle que pendant de nombreuses années, le Cnis s'est ému à juste titre que les statistiques en matière de santé présentent certaines insuffisances. Cependant, depuis 2018, des progrès ont été réalisés et certaines des insuffisances pointées à l'époque sont aujourd'hui en passe d'être résolues. Ainsi, le 9 février 2022, la Drees publiera une étude sur les inégalités de santé vis-à-vis du risque d'AVC en France réalisée grâce à la constitution de l'EDP Santé, c'est-à-dire l'appariement des données du système national des données de santé (SNDS) avec l'échantillon démographique permanent.

Roxane SILBERMAN estime que plus qu'un groupe de travail, il faudrait prévoir une information régulière sur ces évolutions, en bureau ou en commission.

Patrice DURAN confirme l'intérêt de cet état des lieux. Il signale avoir été interpellé par la Haute autorité de santé (HAS) qui désirait développer une réflexion approfondie sur la santé de l'enfant et dont elle avait conscience qu'elle ne pouvait se cantonner à une approche strictement médicale. Or, elle ne disposait d'aucune information précise sur les autres domaines susceptibles d'avoir un lien avec la santé de l'enfant. Le Cnis lui a fourni immédiatement toute l'information statistique disponible sur les différentes dimensions de la santé de l'enfant. La HAS était totalement ignorante d'une telle richesse statistique et en fut d'ailleurs très surprise. Cette interpellation a montré le problème d'éloignement des acteurs extérieurs à la statistique publique. Certes cela traduit un raisonnement à l'origine centré prioritairement sur une seule dimension de la santé de l'enfant, mais c'est aussi significatif d'une trop grande méconnaissance du travail de la statistique publique. Il importe de sortir ce secteur de son isolement aujourd'hui et c'est bien une des vertus du Cnis d'avoir favorisé l'ouverture de la réflexion de l'HAS en mettant à sa disposition toutes les données utiles à cette dernière.

Les orientations 2022 du Cnis sont adoptées à la majorité, la CGT s'étant abstenue.

Nicolas PROKOVAS indique que la CGT s'abstient pour la première fois de voter ces orientations pour acter sa position quant à la création de ce groupe de travail qui avait été, un temps, proche d'une concrétisation. Cependant, la CGT s'attachera à poursuivre les discussions de la façon la plus constructive possible sur le sujet.

Patrice DURAN observe que la création de ce groupe avait été évoquée, mais elle n'a jamais été proche d'une quelconque concrétisation.

2. Avis des commissions

Françoise MAUREL propose de n'aborder que les avis qui ont fait l'objet de demandes d'amendement.

a. Commission Démographie et questions sociales

Deux avis ont été adoptés, l'un sur la mesure de la grande pauvreté, l'autre sur les projets d'évolution du questionnaire de recensement. Aucune demande d'amendement n'a été formulée.

b. Commission Emploi, qualification et revenus du travail

Deux avis ont également été adoptés par la commission, le premier sur le suivi de la trajectoire professionnelle des indépendants, et le second sur l'information statistique concernant l'évaluation des compétences tout au long de la vie, ainsi que le recours à la formation professionnelle. La demande d'amendement émane de l'UNAPL et concerne le premier avis. Il s'agirait de préciser deux termes utilisés au dernier paragraphe :

« La commission salue ces résultats. Elle recommande la consolidation des travaux entrepris et la poursuite de l'exploitation des sources pour décrire les alternances entre formes d'emploi, périodes de chômage et d'activité, ainsi que les interactions avec les événements de vie (couple/célibat, maternité, accidents, retraite...) Elle préconise de plus les appariements avec d'autres sources (données sur la formation, la fiscalité, le patrimoine, données financières) pour compléter la connaissance sociale et économique des indépendants, en termes de productivité et de rentabilité ».

Pour le Cnis, ces précisions correspondent bien à ce qui était visé dans le texte.

Le Président de la commission, Jean-Christophe SCIBERRAS approuve ces ajouts qui montrent en outre la volonté du Cnis d'accueillir favorablement les suggestions de ses usagers.

Françoise MAUREL propose donc que les ajouts soient intégrés à l'avis.

c. Commission Entreprises et stratégies de marché

La commission Entreprises et stratégies de marché a pris quatre avis qui ont porté respectivement sur l'utilisation de données privées à des fins de calcul et d'analyse de chiffre d'affaires, les statistiques publiques autour de la R&D et l'innovation dans les entreprises, la statistique structurelle d'entreprise et la diffusion par catégorie d'entreprises.

Deux demandes d'amendement ont été formulées par l'UNIOPSS sur le deuxième avis.

La première demande consiste à ajouter la phrase suivante : « *une étude sera menée en 2022 en vue de la construction d'un compte satellite de l'économie sociale et de publications régulières de l'Insee* ». La deuxième vise à intégrer la phrase : « *une étude spécifique sera engagée au sujet des pratiques de l'innovation dans l'Economie Sociale et Solidaire* ».

La deuxième demande vise à décliner des travaux dans un avis qui se voulait transversal, évoquant un certain nombre de sources elles-mêmes transversales. L'économie sociale et solidaire sera étudiée comme d'autres catégories d'entreprises. Il est regrettable que la demande n'ait pas été formulée au niveau de la commission, car celle-ci aurait été mieux à même de juger si ce secteur devait être mis en exergue de façon spécifique, comme le sont les petites entreprises. Il est donc proposé de ne pas retenir cet amendement.

Le premier amendement paraît peu lié au thème de l'avis. Il fait plutôt référence au programme de travail examiné pendant la même commission et vise à faire en sorte que l'Insee s'engage à réaliser les actions qu'il a annoncées dans son programme pour l'année 2022. Il n'est pas d'usage dans les avis de commission d'intégrer de telles demandes. La secrétaire générale du Cnis suggère à l'UNIOPSS de se rapprocher de l'Insee pour obtenir plus d'informations sur la réalisation de cette étude qui devrait être menée dans les délais prévus. Il est donc proposé de soumettre au vote l'avis initial sans amendement.

d. Commission Environnement et développement durable

La commission Environnement et développement durable a pris deux avis sur les données individuelles pour la transition écologique d'une part, et sur les comptes économiques de l'environnement d'autre part. Ces avis n'ont pas fait l'objet d'une demande d'amendement.

e. Commission Système financier et financement de l'économie

Les deux avis adoptés par la commission, portant sur les expériences en matière de statistiques économiques et financières pour mesurer les conséquences de la crise sanitaire et sur les inégalités de revenus et de patrimoine n'ont pas reçu de demande d'amendement.

f. Commission Services publics et services aux publics

Une demande d'amendement a été formulée sur le premier avis concernant les statistiques de délinquance et le panel des jeunes suivis en justice. Les deux autres avis, relatifs à la nomenclature française des infractions et au système d'information sur les personnels de l'Education nationale n'ont fait l'objet d'aucune demande. L'UNIOPSS demande qu'une « *étude soit engagée sur l'amélioration du suivi des parcours des jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance* ». Le SSM Justice reste perplexe face à cette demande, car il n'existe pas de lien entre les mineurs suivis en justice et l'aide sociale à l'enfance. Il importe de ne pas se disperser dans les objectifs de l'analyse, centrée sur les mineurs suivis en justice. Pour autant, les parcours des jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance constituent un sujet intéressant. La Secrétaire générale du Cnis invite donc l'UNIOPSS à se rapprocher de la Drees pour obtenir plus d'informations sur les sources disponibles. Dans ces conditions, il est proposé que l'avis soit soumis au vote sans modification.

g. Commission Territoires

Trois avis ont été pris par la commission Territoires concernant respectivement les statistiques publiques sur l'outre-mer, les indicateurs locaux de développement durable et les modalités de concertation entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques publiques au niveau régional. Ce dernier avis a fait l'objet d'une demande d'amendement de l'UNIOPSS pour ajouter « *l'approfondissement des échanges avec les acteurs locaux sera notamment engagé dans le domaine social avec une attention particulière à l'articulation entre l'observation quantitative et l'observation qualitative* ». L'avis de la commission semble implicitement concerner le domaine social et il n'apparaît pas opportun d'insister sur ce point plus que sur d'autres. Quant à l'observation qualitative, le sujet n'a pas vraiment été discuté en commission et il paraît difficile de l'inclure à ce stade. Aucune autre demande d'amendement n'a été formulée sur cet avis. Lors de la commission,

deux présidents de CESER sont intervenus et le représentant des CESER au Conseil a donné son accord sur l'avis tel qu'il avait été rédigé. Il est donc proposé d'adopter l'avis sans modification.

Françoise MAUREL propose de procéder à un vote global sur l'ensemble des avis des commissions.

Christine CHOGNOT constate le refus de l'ensemble des amendements proposés par l'UNIOPSS. Elle souligne que les jeunes qui relèvent de la PJJ relèvent aussi de l'aide sociale à l'enfant. Or il est très difficile d'appréhender le phénomène dans son ensemble pour adopter une politique publique globale. Malgré tous les progrès réalisés dans le domaine social, il faut assurer une plus grande transversalité. Cette vue globale s'avère totalement nécessaire sur le terrain. Il faut faire en sorte de ne pas segmenter les travaux statistiques lorsqu'ils s'intéressent aux mêmes jeunes.

En matière d'observation sociale, il en est de même. Dans le champ social, certaines statistiques peuvent indiquer que la pauvreté augmente ou diminue et aller à contre-courant de l'observation des acteurs de terrain. Il apparaît donc très important de croiser le quantitatif et le qualitatif. Quant à l'économie sociale et solidaire, l'orientation prise pour observer l'innovation donne encore moins de chance qu'avant d'observer l'innovation dans l'ESS, car celle-ci ne rentre pas bien dans les cases. L'ESS doit être bien définie par la statistique publique. A défaut, les critères posés ne permettront pas de repérer l'innovation dans ce domaine, d'autant qu'il n'est pas certain que les travaux sur le tableau de bord de l'ESS aient lieu en 2022. Même si cet aspect n'a pas été intégré dans un amendement, il importe quand même que cette préoccupation soit prise en compte par le Cnis.

Fabrice LENGART indique qu'il ne peut pas répondre à la question sur les jeunes relevant de la PJJ et de l'ASE. Personne aujourd'hui n'est capable de dire jusqu'à quel point ces deux populations se recoupent. Si un groupe de travail s'intéresse à la question des mineurs qui passent par la justice, il ne faut cependant pas laisser croire que les jeunes sont les mêmes, car ce n'est pas nécessairement le cas. Dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance, la production statistique était jusqu'à présent partagée entre la Drees et l'Observatoire national de la protection de l'enfance. Or la gouvernance de la protection de l'enfance a été revue, avec une loi qui entrera en vigueur cette semaine sur le sujet. A cette occasion, la Drees reprendra la responsabilité globale du suivi statistique de ce sujet. Cette question du suivi longitudinal des jeunes sera examinée à moyen terme. Il se tient donc prêt à en discuter avec les acteurs intéressés.

Nicolas PROKOVAS rappelle que la CGT s'est opposée au deuxième avis de la commission Démographie et questions sociales s'agissant de l'introduction du lieu de naissance des parents dans le bulletin individuel du recensement. Le recensement n'est pas le lieu pour recueillir des informations sur les origines géographiques ou même sociales d'une personne. Cette information se révèle certes extrêmement importante, mais la CGT considère qu'elle n'a pas à figurer dans le recensement de la population. D'ailleurs, le groupe de travail du Cnis de 2012 avait écarté l'introduction de cette question. Il alerte la statistique publique sur le risque que prendrait le Cnis en maintenant cette position au lieu d'ouvrir une large consultation auprès de tous les acteurs pour confronter les points de vue. Trois commissions du Cnis sont concernées par le projet et n'ont pas été saisies. Il est important qu'elles s'expriment. La CGT s'associera pleinement à toute initiative du Cnis allant dans ce sens. Le Conseil l'a déjà fait à plusieurs reprises par le passé et pourrait le refaire.

Benoît ROBIN salue le travail de qualité accompli par le président et le secrétariat général du Cnis. Il suggère que lors d'un prochain bureau, les membres puissent échanger sur la préparation de l'assemblée générale. Ils découvrent en séance des projets d'amendement sur les avis et il est un peu délicat de répondre sur certains aspects. Il adhère pleinement à la demande de la CGT sur la création d'un groupe autour de la protection sociale, même s'il rejoint aussi la position de Fabrice Lengart. Ce sujet mériterait sans doute une autre démarche, dans un autre temps. De même, les présidents de commission réalisent un énorme travail et il serait judicieux de veiller à ce que les éventuels amendements aux avis puissent être apportés en temps et en heure et non à la dernière minute pour aller dans le sens d'une démarche vraiment constructive. Enfin, il s'interroge sur l'opportunité de procéder à un vote global. Pour faire en sorte que les instances du Cnis vivent pleinement, il conviendrait sans doute de rediscuter les rouages et les modes de fonctionnement.

Patrice DURAN estime que ces interventions démontrent l'importance des commissions. Il faut profiter de ces réunions pour poser des questions et formuler des remarques de fond, car elles auront plus de résonance dans ces enceintes. Avoir des données constitue aujourd'hui un enjeu fondamental pour connaître la réalité. Or le périmètre de la statistique publique tend à exploser et se heurte à la faiblesse démographique du système statistique public. Les services statistiques ministériels sont de plus en plus sollicités et ne peuvent pas répondre à tout et sur tout. Il faut absolument prendre conscience à la fois de l'intérêt manifeste et grandissant porté au développement de la statistique publique et de la réalité des moyens dont celle-ci dispose pour y répondre.

Les avis des commissions thématiques sont adoptés à la majorité, la CFTC s'étant abstenue.

Gilles POUZIN indique que s'il ne rejette aucun des avis, il estime qu'il aurait été plus pertinent de voter chaque texte individuellement.

Roxane SILBERMAN rappelle que le vote des avis des commissions a connu une évolution. Voilà quelques années, ces avis suscitaient de nombreuses discussions et le bureau a finalement acté que l'assemblée n'avait pas à revenir sur les avis adoptés par les commissions. Néanmoins, le nombre de séances a quelque peu diminué, ce qui a réduit le temps de discussions et donc de vote des avis.

Nicolas PROKOVAS précise que c'est pour cette raison que la CGT n'a pas déposé d'amendement.

Patrice DURAN souligne que le Cnis fait face à des questions très nombreuses et d'importance, avec un nombre d'acteurs concernés lui aussi très important.

CLÔTURE

Patrice DURAN remercie chaleureusement tous les participants pour leur présence et leur contribution.

La séance est levée à 13 heures 05.